



DOSSIER DE CANDIDATURE A UNE BOURSE DE RECHERCHE EN UROLOGIE

A renvoyer impérativement en 2 exemplaires, avant le 4 mars 2019 :
- 1 exemplaire par courrier postal à : AFU – Maison de l’Urologie – 11, rue Viète - 75017 PARIS
- 1 exemplaire par mail (5Mo maxi) à : afu@afu.fr
Un accusé de réception vous sera adressé par mail.

NOM.....Prénom.....

Date de naissance..... Nationalité.....

Adresse.....

.....

EmailTéléphone.....

Situation familiale.....

Titres et fonctions exercées (incluant les diplômes de recherche) :

• actuellement.....

.....

• pendant l'année recherche.....

.....

Cursus hospitalier et universitaire :

.....

Cadre de la recherche (DEA, DHDR, doctorat.....)

.....

Principales publications (maximum 5) signées en premier ou en second
au cours des 3 dernières années :

1 -

.....

2 -

.....

3 -

.....

4 -

.....

5 -

.....

PRESENTATION SOMMAIRE DU PROJET DE RECHERCHE

TITRE

.....
.....
.....
.....

OBJECTIFS

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

SERVICE ou LABORATOIRE D'ACCUEIL

- **Désignation et adresse :**.....
.....
- **Responsable :**
.....
- **Principaux thèmes de recherche :**
.....
.....
.....
.....
- **Collaborations éventuelles :**
.....
.....

UTILISATION DE LA BOURSE

- Exclusivement pour financer le projet de recherche
- Exclusivement pour financer le candidat durant une année recherche
- Mixte (préciser) :

RAPPORTEUR (désigné par le président du jury)

EXTRAIT DU REGLEMENT

Bénéficiaires

- Ces bourses sont attribuées à des docteurs en médecine ou à des internes (membres de l'AFU ou de l'AFUF) ayant accompli au minimum 3 années d'internat, pour la réalisation d'un travail de recherche d'au moins un an, dans un domaine concernant directement l'Urologie.
- Le bénéficiaire de la bourse peut en utiliser le montant pour financer sa recherche ou pour subvenir à ses besoins pendant le temps de la recherche. Il doit s'engager à utiliser intégralement le montant de la bourse pour réaliser ce projet de recherche sans le rétrocéder, même partiellement, à une autre personne ou pour une autre recherche.

Dossier de candidature

- Le candidat présente un dossier rédigé selon un modèle standard, fourni par l'AFU, comprenant notamment
 - une lettre de candidature et de motivation
 - des informations sur son cursus, ses titres et travaux
 - une description du projet de recherche
- Ce dossier devra parvenir au secrétariat de l'AFU avant le : (voir date mentionnée en haut de la première page du dossier)

Composition du jury

- Le jury est unique pour toutes les bourses AFU attribuées la même année.
- Il est composé de membres, nommés tous les ans par le conseil d'administration :
 - un représentant de chaque comité scientifique, proposé par le responsable du comité, parmi ses membres urologues
 - deux représentants du Conseil d'Administration de l'AFU, proposés par le Président de l'AFU, l'un d'entre eux étant le responsable du conseil scientifique
 - un représentant de l'AFUF, proposé par le président de l'AFUF
 - un représentant du Collège des urologues, proposé par le Président du Collège
- A ces membres peuvent se joindre, si le jury le souhaite, une ou deux personnalités du monde scientifique désignées par cooptation, invitée(s) à participer à la délibération du jury, sans prendre part au vote.
- Le responsable du conseil scientifique est le président du jury.

Procédure d'attribution de la bourse

- Pour chaque candidat, le responsable du conseil scientifique désigne parmi ses membres un premier rapporteur urologue membre du jury qui rédige un rapport annexé au dossier, et un deuxième rapporteur urologue membre de l'AFU choisi en dehors du jury. Le rapporteur peut solliciter un avis extérieur d'un expert urologue ou non, dont il doit indiquer le nom dans son rapport.
- Tous les membres du jury reçoivent l'ensemble des dossiers au moins deux semaines avant de se réunir.
- Les dossiers sont présentés par le rapporteur membre du jury et le rapport du non-membre du jury est lu. Une grille d'évaluation permet de compléter les rapports et d'aider au classement des dossiers par les membres du jury.
- Le jury ne peut délibérer que si 8 membres au moins sont présents. Le vote a lieu à bulletin secret, à un tour, chaque membre du jury donnant pour chaque candidat, son ordre de classement ; toutefois les membres représentant les laboratoires ne participent pas au vote. En cas d'égalité, la voix du Président est prépondérante.
- Le jury se réserve la possibilité de ne pas attribuer de bourse, si la qualité du projet est jugée insuffisante.
- Le Président du jury rédige un procès verbal de la réunion du jury, adressé au secrétaire général de l'AFU et aux membres du jury.

Obligations du boursier

- Le boursier de l'AFU s'engage
 - à présenter les résultats ou l'état d'avancement de ses travaux, dans un délai de un an, à l'occasion du Congrès de l'Association Française d'Urologie,
 - à mentionner dans toute publication relative à ses travaux : "travail ayant bénéficié d'une bourse de l'Association Française d'Urologie + nom du laboratoire".
 - à prendre toute assurance nécessaire pour couvrir sa responsabilité et à régler tout impôt ou taxe dont il pourrait être redevable du fait de sa bourse.
 - à accepter un éventuel tutorat.
- Un suivi des bourses pendant 3 ans est organisé par l'AFU avec une demande annuelle de valorisation par une fiche type envoyée aux lauréats.

DECLARATION DU CANDIDAT

Je soussigné(e).....

dépose ma candidature à une bourse de l'AFU, pour l'année.....

Je déclare :

- signaler au jury tout lien professionnel avec des sociétés commerciales ou industrielles concernées par le projet de recherche
- avoir pris connaissance du règlement et l'accepter sans réserve
- être informé que les dispositions financières de cette bourse sont soumises à l'article L.4113-6 du Code de Santé Publique.
- garantir l'exactitude des renseignements fournis dans ce dossier de candidature.

Je m'engage :

- à prendre toute assurance et à m'acquitter de toute taxe ou impôt, entraînés par l'obtention de la bourse.
- à utiliser intégralement le montant de la bourse pour réaliser ce projet de recherche, sans le rétrocéder, même partiellement, à une autre personne ou pour une autre recherche
- à présenter les résultats ou l'état d'avancement de mes travaux, dans un délai de un an, à l'occasion du Congrès de l'Association Française d'Urologie
- à mentionner dans toute publication relative à cette recherche : "travail ayant bénéficié d'une bourse AFU / (année de l'attribution) "
- à accepter la surveillance d'un tuteur désigné par le jury.

Date et signature :

COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Ce dossier doit contenir les pièces suivantes :

- **1 - Une lettre de motivation** d'une demi-page environ, expliquant les motivations du candidat pour effectuer une année recherche et la part personnelle qui sera réalisée par le candidat dans le projet.
- **2 - Une description du projet de recherche** (10 pages et 10 références bibliographiques au maximum) en 2 exemplaires (dont une version anonyme) :
 - Titre
 - Objectifs et résultats escomptés
 - Situation actuelle des connaissances sur le sujet
 - Méthodologie
 - Développements possibles (autres recherches ou applications cliniques)
 - Estimation budgétaire (si bourse destinée à financer partiellement ou totalement le projet de recherche)
- **3 - Une synthèse de 2 pages maximum du projet de recherche** en 2 exemplaires (dont une version anonyme)
- **4 - Certificats et attestations :**
 - avis favorables du CCP et de la CNIL pour une recherche clinique effectuée en France (si nécessaire)
 - avis favorable du chef de service responsable de l'enseignement du candidat
 - avis favorable du chef de service ou du laboratoire d'accueil
 - diplôme de docteur en médecine ou attestation d'inscription en 3e année d'internat au moins.
- **5 - Le formulaire complémentaire** ci-joint dûment complété